



Service public de Wallonie

Namur, le 08 MAI 2009

DEPARTEMENT DE L'ACTION SOCIALE  
Direction de l'Action sociale

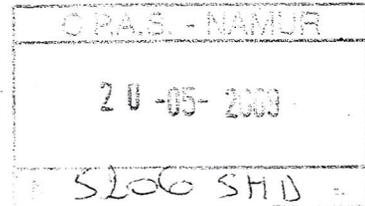
Aux institutions agréées pour la pratique de la  
médiation de dettes.

Brice LIPPERT, Premier attaché  
081/327.379  
brice.lippert@spw.wallonie.be

Vos réf. :

Nos réf. : BLT/SMD/

Annexe(s) : Circ 2009-02



OBJET : Médiation de dettes – Groupes d'appui de prévention du surendettement.

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

A l'instar de l'année passée, j'ai le plaisir de vous transmettre les résultats de l'analyse de l'activité déployée en matière de prévention du surendettement par les institutions que vous présidez, au travers de l'organisation de groupes d'appui tels qu'institués par le décret du 8 février 2007 modifiant le décret du 7 juillet 1994 relatif à la médiation de dettes.

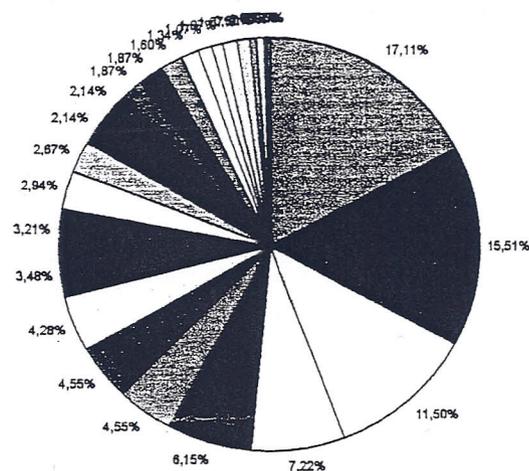
En effet, mes services ont pu centraliser au travers des rapports d'activités concernant l'année 2008, le fonctionnement conforme à la réglementation de trente deux groupes d'appui de prévention du surendettement organisés par trente et une institutions agréées pour la pratique de la médiation de dettes.

Ces groupes d'appui ont ensemble organisé 374 animations regroupant 3.025 personnes, soit une fréquentation moyenne de près de 8 personnes.

Les thématiques abordées ont concerné en ordre principal des problématiques liées à l'énergie et à l'eau (17,11%), au budget (15,51%), à la consommation (11,50%), au crédit (7,22%) et à la publicité (6,15%), ainsi qu'il ressort du tableau de synthèse ci-après :



Somme Report		
Classification	Somme	
Energie/Eau	64	17,11%
Budget	58	15,51%
Consommation	43	11,50%
Crédit	27	7,22%
Publicité	23	6,15%
Droit	17	4,55%
Argent	17	4,55%
Logement	16	4,28%
Santé	13	3,48%
Surendettement	12	3,21%
Information Médiation de dettes	11	2,94%
Sécurité sociale	10	2,67%
- Non classifié -	8	2,14%
Alimentation	8	2,14%
Huissier de justice	7	1,87%
Assurances	7	1,87%
Information RCD	6	1,60%
Social	5	1,34%
Pouvoir d'achat	4	1,07%
Loisirs	4	1,07%
Economie	4	1,07%
Fiscalité	3	0,80%
Information services sociaux	2	0,53%
Mobilité	2	0,53%
Société	1	0,27%
Enseignement (coût)	1	0,27%
Factures (lecture)	1	0,27%
Total	374	100,00%



Ainsi que j'avais également eu l'occasion de la faire l'année passée, j'attire votre attention :

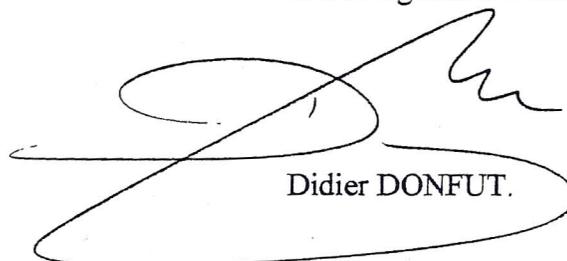
- sur le rapport annuel relatif à la prévention et au traitement du surendettement en Région wallonne établi par l'*Observatoire du crédit et de l'endettement* auquel vous participez par la communication de données, qui peut servir de base à une animation organisée par les groupes d'appui. De même le rapport annuel de la Centrale des crédits aux particuliers de la *Banque nationale de Belgique* contenant les évolutions de données sur les crédits enregistrés, peut constituer une animation intéressante en rapport avec l'objectif poursuivi d'une prévention du surendettement ;
- sur le Forum informatique consacré au surendettement consultable à l'adresse <http://socialsante.wallonie.be/forumsurendettement> dont l'objectif est de devenir un espace de partage d'expériences, de conseils et de réponses entre personnes intéressées personnellement ou non (par exemple via des tiers) par la problématique du surendettement, au travers d'échanges entre particuliers ou entre particuliers et professionnels du secteur. L'*Observatoire du crédit et de l'endettement* qui assure la modération de ce Forum vous transmettra sous peu des brochures à mettre à disposition des participants aux groupes d'appui ; il serait utile que la découverte de ce Forum et des échanges qu'il est possible d'y développer puisse servir de base à une animation organisée par les groupes d'appui ;
- sur les fiches techniques disponibles sur le site précité ou sur celui de l'*Observatoire du crédit et de l'endettement* <http://observatoire-credit.be> qui peuvent également servir de support à plusieurs animations ;
- sur le programme de formations de l'*Observatoire du crédit et de l'endettement* comprenant des modules spécifiques destinés aux animateurs des groupes d'appui et à qui il est demandé de reprendre une synthèse du dernier rapport annuel dont question ci-dessus.

Par ailleurs, je vous invite à revoir les considérations émises dans la lettre circulaire du 23 juillet 2008 quant aux précisions apportées sur le fonctionnement des groupes d'appui (deux d'entre eux n'ont pu être admis à la subvention étant donné pour l'un qu'il s'est organisé sur le semestre et était redondant avec celui organisé sur le semestre suivant, pour l'autre qu'il concernait exclusivement l'accueil de personnes et la communication d'informations sans autre spécificité particulière).

Toutefois, conscient des difficultés que peuvent rencontrer vos services pour l'organisation des dix animations annuelles requises, je donne instruction à mes services pour que dix pour cent d'entre-elles, soit deux animations, puissent être consacrées à des activités « d'accroche » plus ludiques, telles des visites d'expositions, l'assistance à des pièces de théâtre ou à des projections de films, etc..., qui ne seraient pas strictement en rapport avec les thématiques budgétaire et/ou de surendettement. Pour le surplus, vous voudrez bien ne pas perdre de vue le cadre dans lequel ces animations doivent être organisées : la prévention du surendettement.

Veillez croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Santé, de l'Action sociale  
et de l'Egalité des chances,



Didier DONFUT.

Copie pour information :

- Observatoire du crédit et de l'endettement
- Centres de référence agréés